

TARIFS HORAIRES DES PRESTATIONS Du Lundi au Dimanche De 7H à 22H	Tarifs horaires TTC TVA 5,5%	Après réduction d'impôts <sup>1</sup>
<b>AIDE A L'AUTONOMIE (TRANSFERT, TOILETTE, HYGIENE, REPAS, GARDE MALADE, ....)</b>		
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>		
<b>FORMULE « FIDELITE »</b>		
Séniors disposant d'un plan d'aide (APA, PCH, Caisses de retraite)	21, 81€	10, 90€
Séniors sans plan d'aide	22, 90€	11, 45€
Forfait demi-heure « Aide à l'autonomie » (coucher tardif)	15, 00€	7, 50€
Forfait trois-quarts d'heure « Aide à l'autonomie »	18,00€	9, 00€
<b>FORMULE « TEMPO »</b>		
<i>Contrat à durée déterminée (attente de place)</i>		
Tarif horaire	23,62€	11,81€
<b>FORMULE « LIBERTE »</b>		
<i>Prestation supplémentaire ou exceptionnelle</i>		
Tarif horaire	24,97€	12,48€
<b>MAJORATION DES TARIFS LES DIMANCHES ET JOURS FERIES</b>		
Dimanches et jours fériés	Majoration de 25%	
1er mai et Noël	Majoration de 100%	
<b>FRAIS ACCESSOIRES</b>		
Frais kilométriques (accompagnement véhiculé de personnes)	0,60 €/km	
Participation aux frais d'intervacation (par déplacement)	2,00€	1,00€
Règlement par CESU	5,00€	2,50€
<sup>1</sup> dans les limites et conditions fixées par l'article 199 sexdecies du CGI		

## TARIFS 2019

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

## Devis gratuit

**Visite à domicile gratuite à la signature du devis**

## Modes de règlement

Prélèvement automatique, CESU, chèque, virement

Les frais de stationnement ne sont pas inclus dans ces tarifs



## Les règles de fonctionnement du service Atousages

Applicables à compter du 1er janvier 2019

- Des frais de dossier de 45€ sont facturés à l'entrée dans le service ;
- Le minimum d'intervention est de 2 \* 2 heures par mois ;
- Les forfaits de 30 et de 45 minutes sont réservés aux bénéficiaires qui confient au service de maintien à domicile Atousages tout ou partie de leur plan d'aide ;
- Les prestations du WE et des JF sont réservées aux bénéficiaires qui confient au service de maintien à domicile Atousages tout ou partie des heures semaine du plan d'aide ;
- La formule fidélité correspond à un plan d'aide avec des prestations programmées de façon récurrente et dont le taux d'annulation est inférieur à 30% de la planification prévisionnelle ;

- La formule temporaire correspond à un accompagnement ponctuel, dans l'attente par exemple d'une entrée en établissement ou d'une place pour être prise en charge par un service de soins ;
- La formule « liberté » ne fait l'objet d'aucune prévision de planification. Le service Atousages répond à la demande en fonction des possibilités de planification existantes au moment de la demande ;
- Les contrats de prestation des bénéficiaires absents plus de 2 semaines sont résiliés d'office. Le bénéficiaire souhaitant réactiver son inscription dans le service formulera une nouvelle demande qui fera l'objet d'une étude de faisabilité par Atousages ;
- Les bénéficiaires sont attentifs à fournir aux intervenants Atousages le matériel décrit dans le contrat de prestation afin d'assurer la sécurité des interventions ;
- Les réclamations des bénéficiaires concernant un intervenant en particulier font l'objet d'un travail d'accompagnement par Atousages de façon à rechercher la satisfaction client.

Avec les remerciements de toute l'équipe Atousages,